

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE RURALE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

AB/LUN - 4/7/80.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

LE DÉCRET N° 80/609 du 19/12/1980
portant promotion de Monsieur DCS
SANTOS Gabriel, Ingénieur en Chef d'Agric-
culture de 1° échelon (Avancement 1979)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du 1^{er} Juillet 1979 ;

Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général
des Fonctionnaires ;

DFP. Vu l'arrêté n° 2067/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 30/34/FP du 3 Mars 1960 fixant le Statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

Vu le Décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du
3-Février-1962 portant Statut Général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/124/FP du 5 Juillet 1962 portant nomina-
tion et révocation des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 65/170/FP-DE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n° 62/126/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires
de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 79/125 du 4 Avril 1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 79/706 du 30 Décembre 1979 modifiant la
composition des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 80/035 du 29 Janvier 1980 abrogeant le Dé-
cret n° 79/146 du Mars 1979 portant suspension des avancements
des Agents de l'Etat pour l'année 1979 ;

Vu le Décret n° 80/609 du 19/12/1980 portant inscription
au tableau d'avancement de Monsieur DCS SANTOS Gabriel, Ingé-
nieur en Chef d'Agriculture de 1° échelon au titre de l'année
1979 ;

D E C R E T :

Article 1er.- Monsieur DCS SANTOS Gabriel, Ingénieur en Chef
d'Agriculture de 1° échelon des cadres de la catégorie A1 grade
supérieur des Services Techniques (Agriculture) en service à
Brazzaville est promu au 2° échelon de son grade au titre de
l'année 1979 pour compter du 23 Mars 1979.

.../...

Article 2.- En application des dispositions du Décret n°80/C35 du 29 Janvier 1960 susvisé, cet avancement ne produit aucun effet financier.

Article 3.- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre de l'Economie Rurale.

Brazzaville, le 19/12/1960

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA..

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TALEA-TALEA..

Le Ministre des Finances,

AMPLIATIONS:

JORPC.....1
SGCM/EC.....2
DGTFP/DFF.....4
DE.....2
CDF.....2
SGF.....2
MER.....1
DGER.....1
DAE.....1
DAAF.....5
INTERESSE.....1